

OBSERVATIONS

Madame Caroline LAMPRE

30 Avenue de la Garonne

SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

Demeure ISMH en face du projet SEVESO d'EMME, ELECTRO
MOBILITY MATERIAL EUROPE

06 85 66 79 91

Lampre.caroline@wanadoo.fr

Après consultation du projet de mise en compatibilité du PLU et PLU i et ma participation à la réunion organisée au Pôle Evasion sur la commune d'Ambarès, il apparaît que tant la méthodologie adoptée, que ce projet en lui-même, sont totalement et gravement incompatibles avec une implantation sur le site de GRATTEQUINA.

1°) La méthodologie qui consiste à changer le PLU i avant l'étude des risques et des impacts, constitue une fraude à la loi évidente.

Le Grand Port Maritime de Bordeaux et EMME « lèvent » en effet les obstacles administratifs qui s'opposent au projet à raison du classement des terrains en zone inconstructible à cause de la dangerosité due aux inondations.

Le but recherché est de transformer les parcelles AU 99 (à urbaniser à long terme) et les parcelles ab, en parcelles US 13 « constructibles de suite ».

Ce « coup de baguette magique » accordé sans aucune enquête fiable sur les risques encourus (explosion éventuelle ? pollution air / eau, nuisances sonores) et les risques sanitaires (matières cancérigènes notamment), risques qui ne seront étudiés qu'après la métamorphose de GRATTEQUINA en zone devenue administrativement « compatible » avec un projet incompatible sur ce lieu, constitue un détournement de réglementation, qui aura pour effet d'autoriser ce qui est aujourd'hui justement interdit, à raison des dangers inhérents au lieu. Cette procédure est donc l'exemple-type d'une fraude à la loi. Et d'une fraude mettant la santé et peut-être même la vie des locaux en danger.

Lors de la réunion d'Ambarès les représentants du GPMB ont d'ailleurs reconnu que quand bien même l'enquête publique désapprouverait le projet d'usine SEVESO SEUIL HAUT, les terrains de GRATTEQUINA resteraient constructibles au mépris de la réglementation actuelle, ce qui au-delà de la fraude à loi, constitue un privilège et un gain immobilier.

A titre d'exemple, 15 maisons appartenant à des particuliers ont été démolies à SAINT LOUIS DE MONTFERRAND classée ZED (Zone d'Extrême Danger) par l'Etat, commune sise en face de Grattequina alors que EMME et le GPMB bénéficieraient d'un passe-droit pour une SEVESO SEUIL HAUT mettant les populations de Parempuyre et de Saint Louis de Montferrand en danger permanent.

-Le changement proposé interviendrait ainsi au mépris des risques et des conséquences encourus et l'on sait qu'une SEVESO SEUIL HAUT n'est pas une implantation anodine qui puisse être de surcroît implantée dans un milieu hostile.

Il est particulièrement irresponsable de vouloir implanter une SEVESO SEUIL HAUT destinée à des produits réactifs à l'eau ou miscibles dans l'eau sur une zone hautement inondable.

La Mairie d'AMBES a refusé le projet selon ses promoteurs (réunion consultation Ambarès).

2°) La méthodologie qui a consisté à « délocaliser » la réunion d'information sur la commune d'Ambarès, viole les droits administrés montferrandais sis sur la première commune impactée puisqu'en face de GRATTEQUINA.

-Il n'est pas conforme à une bonne information des populations concernées de prétendre informer des communes qui ne subiront pas les effets les plus dangereux, à moins que l'impact des pollutions air, eau et des nuisances sonores n'atteignent AMBARES ?

-Il n'y avait que trois montferrandais à la réunion d'Ambarès et aucun représentant de la Mairie ne s'y est exprimé en l'absence du Maire de Saint Louis de Montferrand.

-Les panneaux d'information communaux, et notamment celui sis Avenue de la Garonne avant le carrefour de la pharmacie qui est visible de tous, n'ont pas annoncé ladite réunion à Ambarès en dépit d'enjeux majeurs.

-L'implantation d'une nouvelle usine SEVESO, alors qu'il en existe déjà plusieurs au nord de la commune, que cette concentration menace Bordeaux et emporte des effets dominos, rend l'ajout d'une SEVESO SEUIL HAUT absolument incohérent.

-L'argument d'EMME, osant évoquer une finalité écologique alors qu'il ne s'agit que de sacrifier le site et de menacer la santé des populations est particulièrement spécieux.

-Il est insupportablement cynique que dans ces conditions, le Maire d'Ambarès ait demandé des compensations pour sa commune alors que la première zone impactée sera la commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND.

-Il est très étrange qu'avant même de connaître les effets d'une «SEVESO SEUIL HAUT », l'on marchande la santé des populations, et prioritairement celle de Saint Louis de Montferrand, qui ne peut pas être « compensée » par des promesses d'emploi. Sauf à considérer que Parempuyre et Saint Louis de Montferrand doivent être sacrifiées sans débat ni acceptation des victimes.

3°) La méthodologie qui consiste à confier à ARTELIA des études d'impact du projet alors qu'il s'agit d'un des financiers dudit projet, n'offre aucune crédibilité.

-Il y a nécessairement conflit d'intérêt entre un financier qui espère 300 millions d'euros de subventions européennes et un besoin d'impartialité dans l'étude des risques.

4°) Sur le peu de crédibilité et de compétence de EMME.

-La société ELECTRO MOBILITY MATERIAL EUROPE a été créée le 14 avril 2023 et immatriculée au RCS de BORDEAUX le 19 avril 2023 sous le numéro B 951 654 748.

-EMME, N'A QU'UN AN D'EXISTENCE ET AUCUNE EXPERIENCE DANS LE DOMAINE NOVATEUR QU'ELLE PRETEND MAITRISER.

-Selon l'article paru dans Sud-Ouest du 28 mars 2024, EMME est « inconnu au bataillon ».

-Lors de la réunion d'Ambarès, son président, Mr. Antonin BEURRIER n'a revendiqué ni une compétence propre ni même une expérience dans les domaines nouveaux qu'il souhaite explorer et a largement insisté sur la nécessité de consulter des spécialistes étrangers, y compris chinois.

-On peine à concevoir que la Chine qui est réputée copier les savoir-faire d'autrui, se plaise à communiquer les siens pour se voir contrefaire.

-L'on peine à imaginer qu'une SEVESO SEUIL HAUT puisse être le fruit d'un amateurisme financé par des crédits européens de 300 millions d'euros.

D'autant qu'il est difficile d'admettre un intérêt national pour des technologies, que le coût de l'électricité et le coût des voitures électriques inaptes à des reventes d'occasion, risquent de rendre obsolètes dans peu d'années. Sans omettre l'absence d'un réseau de sites de « recharges » sur le territoire national.

-Il n'est pas certain que les méthodes de traitement/fabrication de EMME ne soient pas dépassées avant même d'être amorties.

-Le capital social de EMME est de 1 000 0000 euros, ce qui n'est pas en rapport avec l'importance des risques à garantir.

5°) Sur l'incompatibilité du projet EMME avec le site de GRATTEQUINA.

-GRATTEQUINA est en zone grenat, qui constitue l'indice le plus haut quant au risque inondation.

-De l'aveu des promoteurs du projet, GRATTEQUINA constitue « une cuvette » et nécessitera d'importants remblais permettant à EMME d'être « une île » en cas de forte inondation.

-Cette constitution de remblais ou de digues empêchera ainsi l'écoulement des eaux et accentuera le phénomène de « couloir d'avalanches fluviales » constaté à chaque crue, à raison d'une artificialisation des sols qui rend la poussée des eaux plus rapide, plus violente et les projettent avec plus de force sur Bordeaux.

-Les récentes inondations qui ont surpris les habitants des quais au niveau de Lormont, en dépit d'immeubles surélevés, endommageant les véhicules et menaçant des passants, n'est que la conséquence de ces effets augmentés.

-Très paradoxalement le spécialiste des flux fluviaux a indiqué que les fissures dans les digues étaient bénéfiques pour le débordement et l'étalement des eaux, mais il est demeuré taiseux lorsque qu'il lui a été souligné que des eaux polluées seraient donc éparpillées.

-Il y a deux jalles à GRATTEQUINA habituellement vouées au drainage des sols et à l'absorption des crues, et qui fragiliseront un site industriel dont les matériaux ne doivent pas être au contact de l'eau.

6°) Sur l'incompatibilité du projet EMME et le site de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND.

-Le document communiqué par EMME pour la mise en compatibilité avec le PLU i comprend de nombreuses erreurs.

-Le document laissé en Mairie « Registre de concertation du public » du 2 au 30 avril ne centre sa présentation que sur le site industriel de GRATTEQUINA « détaché » de toute commune/habitat avoisinant.

-Il y est notamment prétendu que l'habitat environnant est isolé.

-Cependant, GRATTEQUINA se situe sur la berge de la rive gauche en face de la commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND et des habitations lui font face sur la berge de la rive droite, à 900 mètres de l'usine, de l'autre côté du fleuve, avec des habitants et une densité de population proche, tout le village étant concentré le long du fleuve.

-En évoquant pudiquement le « centre-ville » de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND à 1,5km de sa future usine, EMME occulte tout le sud de la commune et sa population, directement impactée par le risque SEVESO SEUIL HAUT.

-Le vent d'ouest qui vient sur la commune portera sur le territoire montferrandais toute la pollution de l'air et du bruit.

-Outre le risque vital, si une explosion des matériaux traités occasionnait ce type d'accident majeur, celle-ci pourrait également provoquer un effet de « tsunami ».

-Cela est d'autant plus incontestable qu'en mai 2023, le simple dépassement de vitesse d'un paquebot, a occasionné une vague dévastatrice qui a endommagé les habitations et n'a pas fait de victimes parce qu'à cette heure-là, il y avait peu de cyclistes et de véhicules sur la route qui longe le fleuve et constitue la desserte de la commune

-Articles Sud Ouest 22/05/2023,
-Libération 23/5/2023,
- FR3 Nouvelle Aquitaine 23 mai 2023).

-Au jour du projet de mise en compatibilité, l'érosion des berges de Saint Louis de Montferrand, par un le passage des bateaux, a causé un risque d'effondrement du pont proche de BALLET en cours de réparation depuis plus de 15 jours.

-De plus, le projet SEVESO SEUIL HAUT surplomberait la Garonne par des installations de 25 et 15 mètres de haut, dans le champ visuel et à 900 mètres seulement, du CHATEAU LA PALANQUE, de l'autre côté du fleuve, ce qui altèrera la vue d'un bâtiment inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques.

A cela s'ajoutera la portance du bruit par l'effet du fleuve, qui sera une nuisance continue.

-Cette dévalorisation, jointe à la dangerosité sanitaire (pollution air/eau qui vient en priorité sur cette habitation et éventuellement des risques d'explosion ?), ne permettront pas au CHATEAU LA PALANQUE de poursuivre son projet évènementiel pour les mariages et autres

événements de séminaires ou de culture, alors que d'importants investissements ont été réalisés dans ce but depuis plusieurs années, avec le soutien de la DRAC et des Vieilles Maisons Françaises.

-Lors de la consultation d'Ambarès, plusieurs riverains de Parempuyre se sont d'ailleurs plaint la forte dévalorisation de leurs maisons.

-Il en sera de même pour toutes les maisons de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, commune qui se trouvera encerclée d'usines SEVESO. Et parmi les habitations, d'autres demeures historiques se verront également grandement dépréciées.

-Lors de la consultation d'Ambarès, les représentants du projet EMME qui se promettent de bénéficier de 300 millions d'aides publiques, ont nié le fait en prétextant que cette dévalorisation était très compliquée à établir.

-Mais le 12 mars 2024, la Cour de Rennes a dédommagé les riverains d'un parc d'éolienne, qui n'est pas une exploitation SEVESO SEUIL HAUT, à hauteur de 40% de la valeur de leurs bien pour les seuls impacts visuel et sonore subis.

-Or, une installation SEVESO SEUIL HAUT emporte des risques sanitaires et d'éventuelles explosions.

-La négation constante des risques et des dommages, affichée par EMME et le GPMB est d'autant plus inacceptable que le GPMB a un lourd passif de destructions d'immeubles historiques sur la presque île de Saint Louis de Montferrand à Ambès et qu'il est cité au palmarés de L'Histoire du Vandalisme (Editions Robert Laffont) :

-Page 1039 « Le Port Autonome de Bordeaux [qui en était propriétaire] l'a fait raser la nuit précédant le jour de la signature de l'arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »)

-Page 1040 « CHATEAU D'ALTY Saint Louis de Montferrand (Gironde) Propriété du Port autonome de Bordeaux depuis 1977, ce beau pavillon néo-classique (inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1965) a été dépecé petit à petit.

Le GPMB a également détruit les sites architecturaux de Branne, Saint Clément, Saint Angel, Lambert, Puynormand et La Menaude,

Et outre le Château La Palanque ISMH, Ballet, Le Cluzeau, Fonfrède, La Gaucherie, Malescot, le Bousquet ISMH, Margarance ISMH, Madran, Peyronnet, La Seiglière ISMH, Gereyme, Sainte Barbe ISMH et Le Burc, seront impactés et dépréciés par une usine SEVESO SEUIL HAUT supplémentaire.

Leurs projets d'ouverture au public, d'évènementiel et autres manifestations seront compromis ou impossibles.

De par tous ces points, le projet EMME n'est qu'une nouvelle implantation menée pour pérenniser le terminal 1 du GPMB qui n'a jamais trouvé d'activités de qualité, sur des sites naturels (NATURA 2000) et au milieu de zones habitées.

Ce type d'implantation, en 2024, est non seulement dangereusement inadapté aux lieux, mais tout aussi contraire aux valeurs écologiques de notre époque.

Un projet qui n'est pas d'intérêt national, mais d'intérêt économique pour EMME et le GPMB, ne peut ainsi nuire au bien public que constitue la protection de la population et d'un patrimoine du XVIII^e siècle reconnu par la DRAC et les Bâtiments de France.